

Location du terrain

Vu l'ou Noun, Préfet de Mambo et
Mouelle - le Août 1958

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Chemin du Kailou n'a pas été loué en adjudication publique depuis 3 ans et qu'une demande de location à bail lui a été présentée.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour procéder à la location amiable pour 9 ans de terre du Chemin du Kailou à M. Choni François à Soudou.

Le bail est établi au prix de 1500F révisable au terme de chaque période triennale.